Effacement de tous les casiers ?

Par Titi44

Bonjour,

J'ai été condamné à 4 mois de prison avec sursis à mes 19 ans pour violence avec arme avec 30 jours d'ITT pour la victime.

4 ans après j'ai été condamné à 2 mois ferme + 4 mois de sursis pour d'autres faits de violence, avec la moitié de mon sursis précédant se transformant en ferme, donc 2 mois de plus.

J'ai effectué les 2 peines sous bracelet électroniques.

Suivi SPIP pendant 1 an + suivi psy.

Cela fait maintenant plusieurs années que je n'ai plus rien à me reprocher, j'ai complètement changé, j'ai fait un énorme travail sur moi-même, je travail aujourd'hui dans une association qui vient en aide aux personnes sans abris.

J'aimerais savoir, avec un passé comme le mien, si j'ai la moindre chance qu'un effacement de casier soit accepté ?

Si oui, tous les casiers (B1-B2-B3) peuvent t'ils redevenir vierge ?

Merci par avance pour vos réponses.

Bien à vous.

Titi

Par Isadore

Bonjour,

Votre B1 ne pourra pas être effacé puisque vous avez commis un délit après vos 21 ans. Mais ce n'est pas très grave puisque l'accès au B1 est restreint aux magistrats et au personnel pénitentiaire. Ce sont des gens à qui vous ne devriez plus avoir affaire si vous avez changé.

Pour le reste vous pouvez demander un effacement des casiers B2 et B3 avec de bons arguments (par exemple emploi nécessitant un casier vierge). Mais in forum ne peut évaluer vos chances de succès.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802[/url]

Sinon le temps fera son ?uvre. Au bout d'un délai variable selon l'infraction commise, les condamnations sont effacées des différents bulletins.

Donc quel que soit votre passé vous pouvez espérer une réhabilitation complète.

Par Titi44

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos réponses :)

Bien à vous.

Titi